



PÔLE TECHNIQUE

COMMISSION DES COUPES ET CHAMPIONNATS JEUNES PV N° 1 du 05 AOUT 2025

Présidence : Christophe BELLARD
Présent : Jean Claude BARONIAN, Mathys LEGAY
Excusé : Jean Claude HERNANDEZ

Absents non excusés :

MODALITES DE RECOURS

Dans le cadre de l'article 188 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée : - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée - soit le jour de la transmission de la décision par fax ou par courrier électronique (avec accusé de réception) ; - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. Les décisions des Commissions (sauf en matière disciplinaire) sont donc susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District siégeant en 2ème instance. Le droit d'appel, fixé par le Comité de Direction chaque saison, sera portée au débit du compte du club réclamant et sera remboursé dans le cas où le club réclamant obtient gain de cause par la commission d'Appel. La partie succombante sera pénalisée d'une amende au moins égale au droit restitué. L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par l'adresse e-mail officielle des clubs délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond. Les décisions prises en 2ème instance par la Commission d'Appel du District sont, elles-mêmes, susceptibles d'appel en 3ème et dernière instance devant la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée selon la procédure décrite ci-dessus.

RÉFÉRENTS DE LA COMMISSION

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes questions ou demandes concernant votre catégorie.

- **Christophe BELLARD – 06 58 67 04 23**
- **CATÉGORIE U18 : Mathys LEGAY– 06 80 95 08 88**
- **CATÉGORIE U16 : Jean-Claude BARONIAN – 06 87 46 68 96**
- **CATÉGORIE U14/U15 à 8 : Jean-Claude HERNANDEZ – 06 37 83 18 12**



PÔLE TECHNIQUE

COMPÉTITIONS DES JEUNES

C'est parti pour la saison 2025/2026...

La Commission vous informe de la composition des groupes et du calendrier **provisoire** des championnats de jeunes.

La possibilité est donnée aux clubs d'inscrire, ou de désinscrire des équipes, **AVANT LE 29 AOUT 2025**.

Pour le bon déroulement des championnats il manque :

- 1 équipe en U18
- 1 équipe en U16 D2
- 2 équipes en U14 D2

Si le nombre d'équipes inscrites en U16 D2 et en U14 D2 dépasse 10, nous ferons deux groupes « géographiques » pour la phase Automne.

On reste sur la formule « belge » avec conservation des points acquis lors de la première phase pour les phases d'accession en 14 D1 et en 16 D1.

- 1^{ère} Journée en U18 = Samedi 6 septembre**
- 1^{ère} Journée en U16 = Dimanche 14 septembre**
- 1^{ère} Journée en U14 = Samedi 20 septembre**
- 1^{ère} Journée en U15 à 8 = Samedi 4 octobre**

Les calendriers définitifs seront publiés sur le site du District la semaine du **1^{er} Septembre**.

Passée la date de parution, tout retrait d'une équipe dans un ou l'autre des championnats proposés sera considérée comme **Forfait Général** et le club sera amendé en conséquence.



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNAT U18 D1

CALENDRIER U18 D1 DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL - SAISON 2025/2026

J1	06-sept	2	11	4	9	6	7	8	5	10	3	12	1	23-mai	J22
J2	13-sept	3	1	5	10	7	8	9	6	11	4	2	12	07-févr	J12
J3	20-sept	4	2	6	11	8	9	10	7	1	5	12	3	14-déc	J13
J4	27-sept	5	3	7	1	9	10	11	8	2	6	4	12	28-déc	J14
J5	04-oct	6	4	8	2	10	11	1	9	3	7	12	5	07-mars	J15
J6	11-oct	7	5	9	3	11	1	2	10	4	8	6	12	14-mars	J16
J7	08-nov	8	6	10	4	1	2	3	11	5	9	12	7	21-mars	J17
J8	15-nov	9	7	11	5	2	3	4	1	6	10	8	12	28-mars	J18
J9	22-nov	10	8	1	6	3	4	5	2	7	11	12	9	25-avr	J19
J10	29-nov	11	9	2	7	4	5	6	3	8	1	10	12	02-mai	J20
J11	13-déc	1	10	3	8	5	6	7	4	9	2	11	12	09-mai	J21

1	EXEMPT
2	AS FORCALQUIER 21
3	ASF TALLARD 21
4	CA DIGNE 21
5	FC SISTERON 21
6	ASVG 21
7	GAP FOOT 05 21
8	GJ VIVOR 21
9	AFCV 21
10	LARAGNE SP 21
11	SC VINON 21
12	ENT L'ARGENTIÈRE VEYNES 21



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNAT U16 D1

CALENDRIER U16 D1 PHASE AUTOMNE DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL - SAISON 2025/2026

J1	14-sept	2	9	4	7	6	5	8	3	10	1
J2	21-sept	3	1	5	8	7	6	9	4	2	10
J3	28-sept	4	2	6	9	8	7	1	5	10	3
J4	05-oct	5	3	7	1	9	8	2	6	4	10
J5	12-oct	6	4	8	2	1	9	3	7	10	5
J6	09-nov	7	5	9	3	2	1	4	8	6	10
J7	23-nov	8	6	1	4	3	2	5	9	10	7
J8	30-nov	9	7	2	5	4	3	6	1	8	10
J9	14-déc	1	8	3	6	5	4	7	2	9	10

1	GAP FOOT 05 21
2	AFC STP 21
3	CA DIGNE 21
4	LARAGNE SPORTS 21
5	SC VINON 21
6	FC SISTERON 21
7	USMD 21
8	GJ VIVOR 21
9	ASVG 21
10	ENTENTE EMBRUN L'ARGENTIÈRE 21



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNAT U16 D2

CALENDRIER U16 D2 PHASE AUTOMNE DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL - SAISON 2025/2026

J1	14-sept	2	9	4	7	6	5	8	3	10	1
J2	21-sept	3	1	5	8	7	6	9	4	2	10
J3	28-sept	4	2	6	9	8	7	1	5	10	3
J4	05-oct	5	3	7	1	9	8	2	6	4	10
J5	12-oct	6	4	8	2	1	9	3	7	10	5
J6	09-nov	7	5	9	3	2	1	4	8	6	10
J7	23-nov	8	6	1	4	3	2	5	9	10	7
J8	30-nov	9	7	2	5	4	3	6	1	8	10
J9	14-déc	1	8	3	6	5	4	7	2	9	10

1	ASF TALLARD 21
2	AS FORCALQUIER 21
3	GJBL 21
4	USMD 22
5	EXEMPT
6	EP MANOSQUE 21
7	AFCV 21
8	ENT VEYNES LA ROCHE 21
9	GAP FOOT 05 22
10	OBSC 21



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNAT U14 D1

CALENDRIER U14 D1 PHASE AUTOMNE DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL - SAISON 2025/2026

J1	20-sept	2	7	4	5	6	3	8	1
J2	27-sept	3	1	5	6	7	4	2	8
J3	04-oct	4	2	6	7	1	5	8	3
J4	08-nov	5	3	7	1	2	6	4	8
J5	15-nov	6	4	1	2	3	7	8	5
J6	22-nov	7	5	2	3	4	1	6	8
J7	06-déc	1	6	3	4	5	2	7	8

1	FC SISTERON 21
2	USMD 21
3	GAP FOOT 05 21
4	CA DIGNE 21
5	GJ VIVOR 21
6	ASA 21
7	GJBL 21
8	ENTENTE L'ARGENTIÈRE EMBRUN ST CRÉPIN 21



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNAT U14 D2

CALENDRIER U14 D2 PHASE AUTOMNE DISTRICT DES ALPES DE FOOTBALL - SAISON 2025/2026

J1	20-sept	2	7	4	5	6	3	8	1
J2	27-sept	3	1	5	6	7	4	2	8
J3	04-oct	4	2	6	7	1	5	8	3
J4	08-nov	5	3	7	1	2	6	4	8
J5	15-nov	6	4	1	2	3	7	8	5
J6	22-nov	7	5	2	3	4	1	6	8
J7	06-déc	1	6	3	4	5	2	7	8

1	AFC STP 21
2	AS FORCALQUIER 21
3	EP MANOSQUE 21
4	GAP FOOT 05 22
5	ENT LA SAULCE L'AVANCE 21
6	AFCV 21
7	ENT VEYNES LA ROCHE 21
8	OBSC 21



PÔLE TECHNIQUE

➔ CHAMPIONNATS U15 D1 ET U17 D1 (ACCESSION EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL U16 ET U18)

Le District propose, en plus des accédants en U14R, U15R, U17R et U20R, un accédant aux championnats régionaux U16 et U18 en fin de saison. Pour cela nous organisons une compétition U15 D1 et U17 D1, parallèles aux championnats de jeunes existant afin de désigner les équipes lauréates.

La formule proposée sera en fonction du nombre d'équipe (**au minimum deux**) candidat à la montée dans ces deux catégories.

- Pour le championnat U15 D1, les joueurs des catégories U13 (3), U14 et U15 (G et F) sont concernés.
- Pour le championnat U17 D1, les joueurs des catégories U15 (3), U16 et U17 sont concernés.

Les clubs candidats doivent se faire connaître **avant le 31 Août** auprès du secrétariat du District via la boîte mail officielle.

[Si vous avez de belles générations dans vos clubs, il faut saisir cette opportunité...](#)

➔ COUPE DES ALPES – TIRAGES

Le tirage au sort des tours de cadrage sera effectué au siège du District des Alpes le **Mardi 2 septembre à 17H30**.

Calendrier Coupe des Alpes

- Tour de cadrage = 18 et 19 Octobre 2025
- ¼ de finale = 20 et 21 Décembre 2025
 - ½ finale = 4 et 5 Avril 2026
- Finales = Dimanche 31 Mai 2026

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES POUR LES MATCHS DE COUPE DES ALPES

Concernant les matchs des équipes 2 lorsque les équipes 1 ont été éliminées au tour précédent.

1- Les dispositions des Règlements Généraux de la F.F.F s'appliquent dans leur intégralité.

2- Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118 des Règlements Généraux de la F.F.F, disputée par l'une des équipes de niveau supérieur de son club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.



PÔLE TECHNIQUE

FRAIS DES OFFICIELS COUPE DES ALPES

Nous rappelons aux clubs que pour les matchs de Coupe, les frais des officiels sont partagés selon le calcul prenant en compte les frais déplacement (**Kms ALLER X 1,25€**) des équipes visiteuses. Le document permettant le calcul est disponible sur le site du District dans la rubrique « DOCUMENTS » / « INFOS PRATIQUES (PDF) / « FEUILLE DE FRAIS DES OFFICIELS »

➔ MODIFICATIONS DES RENCONTRES



Si une rencontre se joue à un autre moment que celui programmé par le District sans notre accord, tout incident ou accident survenu lors de la rencontre ne pourra prétendre au recours auprès des assurances liées à la licence des joueurs ou dirigeants impliqués.

RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Toutes les demandes de changements pour les catégories jeunes (U14 à U18) doivent être faites exclusivement par **Footclubs 10 jours avant la rencontre.**

Passé ce délai aucune demande ne sera prise en considération.

Pensez à vérifier régulièrement où en sont vos demandes de modification dans Footclubs.

1 – Durant toute la saison les rencontres des matchs ALLER seront inversées dans le cas de terrain impraticable ou indisponible.

2 – Toutes les dates disponibles y compris les vacances scolaires sont considérées comme journée de rattrapage.

BELLE FIN D'ÉTÉ À TOUS

LE PRÉSIDENT

C.BELLARD